

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents :

Loïc LEBERT - Bernard CLICQ - Marie-Christine CHAMPLON - Sandrine ORAIN - Jean-Pierre ROY- Florence FRANCOIS - Thierry ROCHER - Philippe GAIN - Marie-Françoise LE CADRE
Christophe LE GAL - Ehouarn DE BONVILLER - Dominique ALOS - Fabrice NINERAILLES - Régine LE PICHON - Pierre CARROT.

Absents excusés : Thierry ROCHER et Christophe LE GAL

Pouvoirs : Thierry ROCHER à donner pouvoir à Sandrine ORAIN
Christophe LE GAL à donner pouvoir à Loïc LEBERT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROY

N°19/2019 – Accord local sur la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), les conseils municipaux ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur la répartition des sièges au conseil communautaire dans le cadre d'un accord local,

Considérant que la composition du conseil communautaire pourrait être fixée selon un accord local permettant de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués,

Considérant qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, un accord local fixant le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti comme suit :

Nom de la commune	Nombre de sièges avec accord local
Vannes	26
Saint-Avé	5
Séné	4
Sarzeau	4
Theix-Noyal	4
Ploeren	3
Elven	3

Plescop	3
Arradon	3
Grand-Champ	3
Baden	2
Surzur	2
Saint-Nolff	2
Sulniac	2
Monterblanc	2
Plougoumen	2
Le Bono	1
Tréfléan	1
Meucon	1
Colpo	1
Arzon	1
Plaudren	1
Locmaria-Grand-Champ	1
Locqueltas	1
Saint-Gildas-De-Rhuys	1
La Trinité Surzur	1
Brandivy	1
Trédion	1
Le-Tour-Du-Parc	1
Larmor-Baden	1
Saint-Armel	1
Le Hézo	1
Ile-Aux-Moines	1
Ile d'Arz	1
Total	88

Après en en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE (15 voix POUR) après un vote à main levée :

- D'approuver la répartition telle que présentée ci-dessus et de fixer à 88 le nombre de sièges du conseil communautaire.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Loïc LEBERT